

paiement persistants ou structurels. Aussi chacun de nous affirmera-t-il son intention de rechercher une structure de paiements plus stable et durable en appliquant des politiques intérieures et extérieures appropriées.

Les déséquilibres de paiements à l'échelle mondiale persisteront sans doute à l'avenir. Nous reconnaissons que des problèmes éventuellement sérieux peuvent se poser dans le cas d'un petit nombre de pays développés qui ont des besoins particuliers : ceux qui n'ont pas encore rétabli leur stabilité économique intérieure et qui doivent faire face à d'importants déficits de leurs balances des paiements. Nous sommes d'accord pour continuer de collaborer avec les autres pays, dans les organes appropriés, à une analyse approfondie de ces problèmes en vue de les résoudre.

Au cas où une aide pour le financement des déficits temporaires de balance des paiements serait nécessaire pour éviter une interruption dans la croissance économique générale, il serait préférable qu'elle soit assurée par des moyens multilatéraux et soit accompagnée d'un rigoureux programme de rétablissement des équilibres fondamentaux.

Dans le domaine commercial, en dépit de la récente régression, nous avons en général réussi à maintenir un système d'échange ouvert. A l'O.C.D.E. (3), nous avons réaffirmé notre engagement d'éviter la création de nouvelles barrières commerciales.

Les pays qui céderaient à la tentation de recourir au protectionnisme commercial s'exposeraient par là à une détérioration de leur compétitivité ; le dynamisme de leurs économies en souffrirait tandis que des réactions en chaîne seraient ainsi provoquées, entraînant une diminution de volume du commerce mondial qui affecterait tous les pays. Partout où se produisent des écarts vis-à-vis de la politique exposée dans l'engagement sur le commerce, récemment renouvelée à l'O.C.D.E., l'élimination des restrictions en cause est à la fois essentielle et urgente.

Il est également important d'éviter des politiques délibérées de taux de change qui créeraient de graves distorsions commerciales et conduiraient à une résurgence du protectionnisme.

Nous nous sommes tous fixé comme objectif l'achèvement des négociations commerciales multilatérales à la fin de 1977. Nous réaffirmons ici cet objectif et nous nous engageons à faire, par la voie des organes compétents, tous les efforts pour terminer celles-ci conformément à la « Déclaration de Tokyo » (4).

Par delà la conclusion des négociations commerciales, il nous paraît souhaitable d'intensifier et de renforcer les relations entre les principales zones commerciales avec un objectif à long terme d'une expansion maximum du commerce.

Nous avons discuté des relations économiques Est-Ouest. A cet égard, nous nous sommes félicités de l'expansion régulière du commerce Est-Ouest et avons exprimé l'espoir que les relations économiques entre l'Est et l'Ouest se

(3) Voir Documents d'Actualité Internationale numéros 31-32, 4-11 août 1976.

(4) Voir Documents d'Actualité Internationale numéro 44, 4 novembre 1973.